

Paradis vs Jérôme-Forget: un litige « aussi large que profond »

GILBERT BRUNET
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Les motifs de discorde entre la présidente de la CSST, Mme Monique Jérôme-Forget, et le ministre responsable de cet organisme, M. Pierre Paradis, débordent largement les réformes de structures, les organigrammes et la nomination de vice-présidents.

Du point de vue de M. Paradis, qui commentait hier l'information de La Presse voulant qu'il soit « à couteaux tirés » avec Mme Jérôme-Forget, le litige est aussi large que profond.

La querelle administrative en masque deux autres: un désaccord financier et un autre, qualifié de « philosophique et politique » par le ministre, quant aux orientations que l'un et l'autre entendent donner à la CSST.

La nouvelle pdg, nommée par les libéraux pour succéder à M. Robert Sauvé, est entrée en fonction le 1^{er} mai dernier. Dès leur premier entretien, M. Paradis lui a « suggéré » de commencer par « voir clair dans les livres », en demandant une « vérification comptable intégrée ».

Pour que cette opération soit au-dessus de tout soupçon, M. Paradis « incitait » la CSST à la confier au Vérificateur général du Québec, M. Real Chatelain.

Premier blocage: la CSST, administrée par un conseil de 15 personnes dont la pdg, sept représentants des travailleurs et autant des employeurs, a refusé cette vérification comptable à laquelle M. Paradis tenait.

Dans l'opposition, rappelle-t-il, « nous avons souvent dénoncé le laxisme administratif de la CSST, en nous fondant sur de multiples plaintes de travailleurs et d'employeurs ».

Durant l'été, la Commission a décidé d'amorcer elle-même la lutte contre le déficit grandissant de sa caisse. Elle a décidé de majorer les cotisations des employeurs, de \$1.88 à \$2.05 puis à \$2.50 par tranche de \$100 de salaire payé. Le Conseil du patronat a eu une nouvelle occasion de proclamer son mécontentement.

Irrité, M. Paradis a obtenu du Conseil des ministres qu'il impose, en novembre, l'enquête du Vérificateur général. « Une décision qui n'a pas plu à la CSST », résume le ministre.

Toujours en novembre, six mois après son entrée en fonction, Mme Jérôme-Forget remettait à M. Paradis ses projets d'orientations pour l'avenir de la Commission. Un document privé, à propos duquel le ministre dit avoir « de très sérieuses réserves quant à certaines orientations philosophiques et politiques ».

C'est à ce contexte de « vase débordant » que s'ajoute la volonté de réformes de structures manifestée par Mme Jérôme-Forget, réformes dont La Presse donnait hier des exemples en soulignant que le désaccord au sommet avait un effet dévastateur sur le climat de travail au sein de cet organisme de 2 700 employés, aux quatre coins de la province.

M. Paradis « ne voit pas de problèmes majeurs » quant à l'organigramme projeté. Il s'agit simplement, ajoute-t-il, de « choisir des vice-présidents pour trois ou cinq ans ».

Un choix qui devait être arrêté au plus tard le 15 décembre dernier et qui ne l'est pas encore, trois autres mois plus tard, parce

que la présidente et le ministre ne peuvent s'entendre que sur deux des quatre noms.

Hier, au bureau de M. Paradis, on rappelait qu'en vertu de l'article 142 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (loi 17), c'est « le gouvernement » qui nomme les vice-présidents. Ce qui pourrait être fait sans plus de retard.

Parallèlement, le ministre rappelle qu'il a confié — toujours en novembre — à un comité d'experts et d'accidentés, excluant les organisations patronales et syndicales, le soin de lui faire des recommandations sur une révision de la loi 17. Ce comité, présidé par un de ses conseillers politiques, doit lui faire rapport « avant la fin de la session parlementaire en cours ». Donc avant l'été.

Déficit: \$300 millions

Par ailleurs, M. Paradis indiquait hier qu'il craignait que le déficit de la CSST ne dépasse les \$300 millions cette année.

M. Paradis a dit craindre le pire. L'an dernier, on lui avait prédit un déficit de \$100 millions et le déficit véritable a dépassé les \$500 millions.

« J'ai des indications que ce sera supérieur à \$300 millions pour l'année 1986 », a dit le ministre.



Une secrétaire dans l'eau chaude

Mme Marie Ménard (en retrait sur la photo), jusqu'à récemment secrétaire particulière de la ministre du Commerce international, Mme Pat Carney, a été accusée de fraude mardi, à la suite d'une enquête de la GRC. Certaines sources ont laissé entendre qu'il manquait jusqu'à \$100 000 dans le fonds discrétionnaire de la ministre. La photo, prise à l'été 1986, montre Mme Ménard en compagnie de Mme Carney.

LASERPHOTO PC

L'affaire Chinic: à coups de gros mots

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le niveau du débat sur « l'affaire Chinic » à l'Assemblée nationale a baissé d'un cran hier lorsqu'on en est venu aux gros mots.

Le ministre des Approvisionnement et Services Gilles Rocheleau a tenté de discréditer les propos du leader parlementaire de l'opposition péquiste Guy Chevrette en rappelant qu'il avait été condamné pour libelle diffamatoire le 10 juin 1977.

M. Chevrette a pour sa part répliqué en rendant public le procès-verbal de la Société immobilière du Québec (SIQ) du 4 septembre 1986.

On y apprend que le ministre Rocheleau a forcé le conseil d'administration de la SIQ à tenir une réunion d'urgence le 4 septembre par voie de conférence téléphonique pour se faire remettre un budget de \$1.3 million jusque là réservé à la SIQ.

Les membres du conseil d'administration de l'organisme gouvernemental ont inscrit au procès-verbal leur étonnement face à une telle façon de procéder.

M. Chevrette a expliqué vouloir démontrer la façon dont le gouvernement contournait les procédures habituelles et les organismes mis en place comme la SIQ pour accorder des contrats sans appels d'offres.

M. Chevrette a également souligné que le ministre Rocheleau n'avait transmis que le 10 septembre à la SIQ une décision prise le 2 juillet par le Conseil du trésor d'autoriser le ministère des Communications à déménager son service d'informatique.

« Pourquoi avoir attendu presque deux mois et demi avant de prévenir les intéressés », a demandé M. Chevrette.

De son côté, M. Rocheleau a encore accusé l'opposition péquiste de « pratiquer le salissage » dans ce dossier.

En Chambre, le débat a dégénéré lorsque les accusations partisans ont commencé à pleuvoir des deux côtés.

Le député libéral de Richmond Yvon Vallières, whip de son parti, a accusé le précédent gouvernement péquiste de ne pas avoir fait d'appel d'offres pour le contrat de parachèvement du toit du stade olympique.

Cette allusion aux olympiques a permis au député péquiste de Lavolette Jean-Pierre Jolivet de rappeler la contribution de \$750 000 de la firme Régis Trudeau à la caisse électorale libérale pendant la période de construction des installations olympiques.

« Nous devons à ce moment-ci avoir toute la latitude voulue pour discuter des cinq propositions québécoises et de toutes leurs implications », a-t-il dit.

De son côté, le ministre responsable du Québec au sein du gouvernement Mulroney, M. Marcel Masse, titulaire de l'Énergie, affirme ne pas s'inquiéter outre mesure par ces prises de positions « de négociation » des provinces anglophones où les divers intervenants se « bombent le torse ».

Benoît Bouchard donne raison aux pré-retraités d'avant 1986

Ottawa leur accorde le plein montant d'assurance-chômage

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Benoît Bouchard, donne raison aux pré-retraités d'avant janvier 1986 et leur accorde à tous leur plein montant d'assurance-chômage, une mesure de \$65 millions touchant plus de 35 000 personnes.

Au cours d'une intervention en Chambre, hier après-midi, le ministre a précisé les modifications qu'il entend apporter pour satisfaire les pré-retraités et corriger les lacunes touchant les travailleurs lors d'une cessation d'emploi.

M. Bouchard a indiqué qu'un projet de loi sera présenté sous peu. « Nous allons amender les règlements, a-t-il dit, afin de modifier la façon dont le revenu de pensions est considéré en vertu du Régime d'assurance-chômage et ces nouvelles mesures entreront en vigueur le 5 avril ».

Selon les modifications prévues, les pensionnés ou pré-retraités qui demeurent ou reviennent sur le marché du travail après avoir commencé à recevoir leur revenu de pension, pourront être admissibles à l'assurance-chômage.

Le gouvernement a aussi l'intention de modifier le règlement sur l'assurance-chômage afin de corriger une anomalie qui permet actuellement à cer-



Benoît Bouchard

LASERPHOTO PC

tains travailleurs de recevoir simultanément une somme versée à la cessation d'emploi et, des prestations d'assurance-chômage.

Ainsi, les personnes qui ont déposé une demande de prestations d'assurance-chômage avant le 5 janvier 1986 verront

leur admissibilité déterminée en vertu des règles en vigueur à cette date.

« Tout en respectant le principe que les personnes qui ont pris leur retraite, a précisé M. Bouchard, ne devraient pas considérer l'assurance-chômage comme une source de revenu, il est proposé que les travailleurs

qui prennent un autre emploi après leur retraite ne voient pas le montant de leur revenu de pension déduit de leurs prestations lorsqu'ils redeviennent admissibles à l'assurance-chômage. »

Le ministre a quand même conservé la distinction, établie en décembre dernier, entre les personnes qui prennent leur retraite définitive et celles qui entreprennent une nouvelle carrière. Ils auront droit à l'assurance-chômage calculée d'après leur revenu d'emploi ultérieur à la retraite, lorsqu'ils se seront qualifiés aux prestations dans leur deuxième emploi.

« La règle est très simple, a dit le ministre, tous ceux qui ont déposé une demande de prestations d'assurance-chômage avant le 5 janvier 1986, c'est-à-dire ceux qui ont fait leur demande lorsque les anciennes règles étaient en vigueur, verront leur admissibilité déterminée selon les anciennes règles.

« Tout aussi clairement, a-t-il poursuivi, ceux qui ont déposé leur demande le ou après le 5 janvier 1986 verront leur demande traitée selon les nouvelles dispositions. »

Cette annonce a réjoui le député libéral de Montréal-Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart, qui considère ces nouvelles mesures, qui coûteront \$65 millions de plus au gouvernement, comme une victoire des pré-retraités du Québec qui ont mené une chaude lutte au gouvernement.

Constitution: Peckford aussi a bien des réticences

DENIS LESSARD
de la Presse Canadienne
OTTAWA

De nouveaux obstacles sont apparus hier à une signature rapide du Québec à l'accord constitutionnel. Le premier ministre terre-neuvien Brian Peckford a dit avoir bien des réticences devant certaines des conditions posées par le gouvernement Bourassa.

« Je pense qu'on est pas mal loin d'un accord », a lancé M. Peckford aux journalistes avant d'entrer au comité plénier du Sénat qui se penchait sur le problème des pêches.

Faisant écho au président de la conférence des provinces, l'Albertain Don Getty qui s'était la veille opposé à l'enchaînement

constitutionnel d'un statut particulier pour le Québec, M. Peckford a soutenu que « certaines des questions mises de l'avant par le Québec sont difficiles (à accepter) pour beaucoup de provinces ».

Parmi cinq conditions Québec réclame notamment un droit de veto sur les amendements constitutionnels et la reconnaissance de son caractère distinct dans le texte constitutionnel.

M. Peckford s'est dit opposé au principe même d'un veto et d'un statut particulier réservés au Québec. « Établir deux classes de provinces c'est un concept difficile à accepter. À Terre-Neuve, nous sommes uniques aussi », lance M. Peckford.

« Il peut y avoir des choses précises qui pourront être un peu différentes pour le Québec, mais el-

les devront être clairement définies, et ce sera sur des détails plutôt que de mettre un veto général et un statut particulier général (dans la constitution); cela devra être pris sur des questions particulières comme l'immigration », a dit le leader terre-neuvien.

Sur l'ensemble des pourparlers qui reprendront sur une note informelle, à une réunion des premiers ministres, le 30 avril prochain au Lac Meech, M. Peckford affirme: « Je suppose qu'il y a une possibilité (d'entente) mais il y a beaucoup de difficultés à surmonter ». Les chances d'un accord permettant au Québec de réintégrer la Constitution sont extrêmement difficiles à évaluer affirme M. Peckford. « Je dirais que c'est 50-50 », risque-t-il.

Devant les sénateurs, M. Peck-

ford a réclame que soit affirmée la compétence des provinces sur les pêches en mer. Cette revendication sera au sommet de l'agenda de Terre-Neuve, une fois qu'Ottawa et les provinces auront réglé la question du Québec. « D'ici une couple de mois, la question du Québec sera réglée, d'une façon ou d'une autre. Dans un second round, nous voudrions discuter des pêches et de la réforme du Sénat », a prévenu M. Peckford.

La veille, M. Getty, le leader albertain, avait soutenu que sa province estimait « qu'il ne devrait y avoir de statut particulier pour aucune province dans la constitution ». « Il doit y avoir 10 provinces égales au Canada », a-t-il affirmé.

Tant aux Communes qu'au Sénat, les libéraux ont exhorté le



Brian Peckford

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président éditeur

Michel Roy
éditeur adjoint

Claude Gravel
directeur de l'information

Jean-Guy Dubuc
éditorialiste en chef

Éditorial

Encore la Constitution!

Même si le sujet passionne peu l'opinion publique, les pourparlers constitutionnels reprendront, le 30 avril prochain, entre les onze premiers ministres du pays. On discutera alors, dans la quiétude du lac Meach, des moyens à prendre pour permettre au Québec d'adhérer à la Constitution canadienne.

Il ne faudrait pas croire que les discussions seront faciles et que les autres provinces souscriront d'emblée aux conditions posées par le gouvernement Bourassa pour que le Québec appose sa griffe au document.

Celles-ci, au nombre de cinq, sont les suivantes:

- une reconnaissance explicite du Québec comme société distincte;
- une formule d'amendement constitutionnel qui accorde au Québec un droit de veto;
- un accord du Québec requis avant qu'Ottawa ne nomme les juges québécois à la Cour suprême du Canada;
- des pouvoirs accrus au Québec en matière d'immigration;
- un encadrement strict du pouvoir fédéral de dépenser, en plus et en moins, sur le territoire québécois.

Le porte-parole du gouvernement Mulroney dans ces négociations, le sénateur Lowell Murray, ministre responsable des relations fédérales-provinciales, a déjà indiqué dans une entrevue à *La Presse* qu'il ne rejetait a priori aucune de ces demandes. «Si chacune des conditions posées par Québec était inacceptable, le débat serait déjà terminé et le premier ministre Mulroney n'aurait pas écrit aux provinces», a-t-il alors déclaré.

Par ailleurs, les récents congrès fédéraux du Nouveau parti démocratique et du Parti libéral ont tous deux reconnu le «statut distinct» de la société québécoise. Le climat semble donc mûr pour la «réconciliation nationale». Mais il y a loin de la coupe aux lèvres.

Le premier ministre conservateur albertain, Don Getty, a fait savoir cette semaine qu'il s'opposerait à toute forme de statut particulier pour le Québec. Son homologue manitobain, Howard Pawley, a pour sa part indiqué que s'il avait été à Montréal, la veille, il se serait abstenu de voter en faveur de la résolution neo-démocrate adoptée lors du congrès de son parti. Enfin, le premier ministre libéral ontarien David Peterson n'a jamais, lui non plus, donné l'accord de sa province à un statut distinct pour le Québec.

De son côté, le premier ministre québécois, Robert Bourassa, affirme que le Québec désire des réponses positives sur ses cinq demandes.

Comme position de négociation, il n'a pourtant pas le choix. Il lui faut répondre à l'éternelle question du Canada anglais: «What does Québec want?»

Mais les résolutions adoptées par les partis fédéraux ne suffiront pas à lui faire gagner son point. Pas plus que le fait de s'afficher résolument fédéraliste. Malgré les beaux vœux, ce sont les premiers ministres des provinces et non les délégués en congrès qui ont le dernier mot. Et ils ne semblent pas encore disposés à reconnaître un statut distinct au Québec. M. Bourassa se rend-il compte de la situation?

Pierre VENNAT

Volcan yougoslave

Le gel des salaires en Yougoslavie pour lutter contre une inflation de 100 pour cent a provoqué des grèves et un profond désaccord dans la Ligue des communistes. Cette réaction très vive à une mesure brutale ne devrait, cependant, pas être rapprochée des mouvements d'émancipation qui ont lieu de façon sporadique dans des pays de l'Est. Elle ressemble bien plus aux émeutes contre des politiques d'austérité qui ont eu lieu au Brésil, en république Dominicaine, en Tunisie, en Égypte et ailleurs dans le tiers monde.

Malgré cette différence sur le plan économique, les événements de Yougoslavie doivent être vus dans le contexte politique de l'Europe de l'Est, ce qui ne manque pas de rendre les Yougoslaves et le gouvernement de Belgrade plus nerveux.

Depuis 35 ans, la Yougoslavie a abandonné le modèle soviétique de planification économique centralisée pour créer et suivre son propre modèle hybride. Les prix sont relativement libres, les entreprises sont en grande partie gérées par les employés et les Yougoslaves ont une grande liberté d'émigrer.

Ce système a permis à la Yougoslavie de prospérer dans sa situation inconfortable entre les deux blocs. Sans renoncer à ses convictions communistes, le gouvernement peut faire bon ménage avec des pays à économie de marché et avec des organisations qui reposent sur ce principe, comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Cette bonne entente a aussi donné l'occasion à la Yougoslavie de s'endetter excessivement et à trop compter sur les transferts de ses ressortissants à l'étranger pour boucler ses comptes. L'avènement d'un chômage élevé en Europe a diminué ces transferts et ébranlé les finances du pays.

Les mesures d'austérité décrétées par Belgrade visent à réintroduire une note de réalisme dans les habitudes économiques des Yougoslaves; l'autogestion des entreprises avait souvent conduit à des hausses de salaires au dépend des investissements. Bref, le gouvernement doit obliger les Yougoslaves à vivre selon leurs moyens de peur de voir le crédit s'effondrer et l'économie stagner dans l'inflation.

C'est le choix que beaucoup de pays ont dû faire; mais, en Yougoslavie, il présente des dangers politiques particuliers. Les millions de Yougoslaves qui ont eu l'occasion de travailler pendant des années en Allemagne et ailleurs ont des idées très peu communistes sur les salaires et sur les droits des syndicats. Par ailleurs, il existe dans la Ligue des communistes et dans les gouvernements fédéral et régionaux des membres qui n'ont jamais eu trop de sympathie pour la «voie» yougoslave et qui gardent une nostalgie pour l'orthodoxie moscovite.

Si le gouvernement collégial de Belgrade n'obtient pas un appui populaire pour sa politique économique et financière, ces deux tendances risquent de s'affronter de façon tragique. Au pire, on pourrait craindre que les partisans de l'orthodoxie communiste demandent l'aide de l'Union soviétique alors que des grévistes décident que le modèle yougoslave n'est qu'un succédané très imparfait pour un système vraiment libéral.

Frédéric WAGNIÈRE



DROITS RÉSERVÉS

TRIBUNE LIBRE

Nos ancêtres, des émigrés?

À monsieur Jean-Guy Dubuc
■ Lors de la lecture de l'éditorial du 23 février dernier, je revois cette erreur que l'on essaie de nous faire croire: à savoir que nos ancêtres ont tous été des immigrants.

Vous devez savoir que de 1608 à 1760, les Français qui venaient en Nouvelle France déménageaient dans un territoire qui appartenait au Royaume de France — les gens qui habitent Saint-Pierre-et-Miquelon sont-ils des immigrants pour la France?

Nos ancêtres venaient comme colons, soldats, commerçants, voyageurs, etc., occuper ce territoire devenu français.

Lucien FRECHETTE
Longueuil

Sexologues disponibles

■ L'Association des sexologues du Québec tient à souligner la pertinence et l'excellence du travail effectué par l'équipe du Point dans la présentation des émissions de jeudi et vendredi, les 5 et 6 mars derniers, sur l'enseignement de la sexologie dans les écoles (...)

Les commentaires des nombreux jeunes interviewés en studio ont permis aux téléspectateurs d'évaluer l'accueil fait à ces cours par les premiers intéressés, les adolescent(e)s. Un consensus s'est rapidement dégagé chez les jeunes quant à la nécessité de tels cours, mais la grande majorité d'entre eux en déplorait tant la forme que le contenu. Et ce n'était pas le programme-cadre du ministère de l'Éducation qui était remis en question, mais davantage, le style de cours dispensés par les enseignants.

Les jeunes ont unanimement déploré les réticences des professeurs à traiter des réalités qui les préoccupent telles que les fréquentations, la tendresse, la jalousie, l'amour et la sexualité. D'un commun accord, ils se sont dits déçus du fait que la plupart des enseignants se réfugient derrière des clichés ou reprennent les mêmes notions d'anatomie, année après année.

Le fait est qu'il n'est pas réellement facile d'aborder ces sujets avec un groupe d'adolescents, surtout lorsque l'enseignant n'est pas spécifiquement qualifié pour le faire. On ne s'improvise pas sexologue (...)

L'Association des sexologues du Québec déplore le fait qu'en négligeant de s'assurer la collaboration des sexologues professionnels pour une telle émission, Radio-Canada ait contribué à perpétuer la malheureuse attitude de différents ministères du gouvernement québécois (Éducation, Justice,

Santé et Affaires sociales), qui négligent d'impliquer les sexologues dans les dossiers où ils sont incontestablement les professionnels spécialistes, tant au niveau de l'éducation que des problématiques sociales et sexologiques qui nous préoccupent tous.

L'Association des sexologues du Québec tient à réaffirmer à Radio-Canada et à tous les organismes concernés son désir de collaborer à ce qu'une meilleure information et une qualité accrue de services sexologiques soient dispensés à la population.

André GAREAU
Président

L'apartheid ne gêne pas les Arabes

■ Tandis que le premier ministre du Canada promet un accroissement de sanctions commerciales contre l'Afrique du Sud, le commerce arabe avec l'Afrique du Sud s'accroît.

L'agence de presse égyptienne *Egyptian Middle East News Agency* révèle que l'Irak a vendu à l'Afrique du Sud pour 1,25 milliard de dollars US de pétrole brut contre des canons de 155 mm et autres équipements militaires. L'Irak n'est pas en reste; le *Bulletin du EuroMoney Trade Finance* rapporte que l'Irak a vendu à l'Afrique du Sud pour 750 millions de dollars US de pétrole brut contre de l'artillerie de gros calibre et des munitions.

Cela n'est pas l'exception mais bien la règle: le *Shipping Research Bureau* a rendu public que 83 navires ont été identifiés comme transportant du pétrole brut du golfe Persique vers l'Afrique du Sud et notamment le port de Durban. Dans son Bulletin de janvier 1987 cet organisme de recherches identifie les pays arabes suivants comme les principaux exportateurs vers l'Afrique du Sud: l'Arabie Saoudite, Oman, le Koweït et les Émirats arabes.

Il va de soi que cela va à l'encontre des déclarations officielles de la Ligue arabe qui promettait des sanctions contre l'Afrique du Sud et en particulier contre les compagnies qui y contreviendraient. Or, les chercheurs du SRB estiment que 8 milliards et demi de dollars US ont été exportés vers l'Afrique du Sud par les États arabes. On se souviendra de l'efficacité des embargos successifs que les États arabes ont exercés contre les États occidentaux: il est difficile de croire que les exportations arabes vers l'Afrique du Sud se font sans l'assentiment des gouvernements arabes. L'argent n'a pas d'odeur: le sang des victimes de l'apartheid ne semble pas en avoir non plus pour les potentats pétroliers.

Jean-Charles CHEBAT
UQAM

Boycottage illogique

En tant que membre syndiqué, je désire informer mes confrères que je ne supporterai pas le boycottage des Motel Universel et autres établissements, tel que préconisé par monsieur Gerald Larose, président de la CSN.

Il n'en va aucunement des intérêts réels des travailleurs syndiqués de ces établissements. Si la consigne devait être respectée, il en résulterait une mise à pied massive de ces employé(e)s, et, par ricochet, tous les autres employés de l'hôtellerie et de la restauration en seraient vivement affectés.

Je considère que tous ces travailleurs, dont une grande partie n'est pas syndiquée, ne doivent pas faire les frais d'une querelle personnelle et stérile de la part de monsieur Larose, dont le conflit se situe purement au niveau idéologique. Je

Des fleurs au gouvernement

■ Permettez-moi de vous dresser un bref historique d'un fait vécu et concret.

Un élève du niveau collégial, s'étant inscrit l'été dernier pour son année scolaire et ayant été accepté, considérant qu'il répondait à tous les critères d'admission, put, en septembre dernier, amorcer normalement ses études.

Cet élève, quoique de parents légaux, est en quelque sorte orphelin de fait. Effectivement, ses parents séparés ont disparu, sans laisser de traces. Le seul contact possible en est un par correspondance avec sa mère qui s'est exilée dans un pays étranger.

Cet étudiant n'ayant donc aucun soutien financier, s'est vu contraint et s'est considéré justifié de présenter une demande de prêts et de bourse au ministère de l'Éducation du Québec afin de pouvoir défrayer une partie de ses études et de pourvoir partiellement au coût de son logement à la résidence des étudiants dudit collège.

Toutefois, on lui a vite signifié que l'obtention d'un prêt ou d'une bourse était conditionnelle au fait qu'il devait obtenir une déclaration écrite et signée de la main de ses parents quant à leur revenu annuel respectif, information d'ailleurs fort pertinente dans un contexte normal.

Étant dans l'impossibilité évidente de pouvoir se conformer à une telle exigence, toutes les explications pertinentes et toutes les démarches appropriées ont été assurées en vue de régler, par la filière normale (les fonctionnaires), ce dossier et en vue d'y trouver un règlement ou une solution raisonnable. Toutefois, tous ces ef-

me refuse à ce que ces travailleurs soient pris en otage inutilement.

À l'approche d'une nouvelle saison touristique, je me refuse également en tant que Québécois à voir saboter notre industrie touristique et j'invite tous les autres syndiqués, peu importe leur allégeance, à prendre position publiquement contre un tel abus non justifié de la part de monsieur Gerald Larose.

C. ST-HILAIRE
Paul GAGNE
Victoriaville

S.V.P.

■ Les lettres destinées à cette rubrique doivent inclure signature, nom complet, adresse et numéro de téléphone. *La Presse* ne s'engage pas à toutes les publier et se réserve le droit de les abréger. Les adresser comme suit: Tribune libre, *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9

forts se sont perdus dans les dédales du fonctionnarisme. Une seule réponse nous était toujours formulée, à savoir: «on ne peut traiter sa demande sans obtenir les déclarations prévues à la procédure».

En décembre, l'étudiant fut avisé par l'administration du collège, qu'à défaut de régulariser sa situation, il devrait se retirer la semaine suivante.

Nous nous sommes alors adressés, à titre de dernier recours, à nos députés Monsieur Jean Joly, député de Fabre, et Madame Yolande D. Legault, députée de Deux-Montagnes, et au ministre de l'Éducation lui-même, Monsieur Claude Ryan.

En dépit de la confiance et de l'espérance qui nous animaient, c'est quand même avec étonnement que nous avons constaté jusqu'à quel point nos politiciens étaient et pouvaient être préoccupés par un cas qu'ils auraient pu considérer marginal de leur poste de député ou de ministre.

C'est toutefois avec empressement et acharnement que ces trois élus ont cherché et cherchent toujours à trouver solution à ce problème.

En moins d'une semaine, l'étudiant reçut l'assurance de l'administration de son collège de pouvoir continuer son année scolaire, ce qui était, de toute évidence, notre préoccupation première. Par surcroît des engagements moraux ont été pris en vue de trouver un règlement approprié à sa demande de prêts et bourse. Force est d'admettre que l'essentiel était atteint.

Pour toutes ces raisons, l'estime que Monsieur Joly, Madame Legault et Monsieur Ryan méritent nos félicitations.

Mona BELLEFleur
Laval



Jean-Guy Dubuc

Le rapport Deschênes: pour mettre un point final

La décision gouvernementale, suivant la remise du rapport Deschênes sur les criminels de guerre au Canada, paraît raisonnable. Et elle l'est, fort probablement. Ce qui ne l'empêche pas d'être également inquiétante du fait qu'elle constitue une entorse appréciable à la tradition judiciaire du Canada.

La Commission Deschênes a énormément travaillé. Son rapport de 1000 pages devrait mettre un point final à la longue indifférence des autorités gouvernementales canadiennes et aux exagérations verbales ou écrites qui en ont suivi. Quand on prend 40 ans à faire la vérité, il faut bien s'attendre à ce que des témoins élèvent la voix avec des emphases excessives et même abusives. Donc, deux qui prétendaient que le Canada cachait 6000 criminels de guerre nazis devront maintenant se taire.

La vérité semble tout autre. La Commission a retenu 882 cas suspects, duquel nombre elle ne garde que 218 noms pour investigations nouvelles et 20 autres noms pour des mesures plus sévères: retrait de la citoyenneté et expulsion, extradition ou poursuites criminelles. Le juge Jules Deschênes avait donc raison de qualifier de «grandement

exagérées» les déclarations publiques principalement faites par des gens de l'extérieur du Canada.

Ces chiffres sont-ils définitifs et absolus? Oui, si on accorde au juge Deschênes l'impartialité, l'honnêteté et la compétence qu'il mérite. Ce qui signifie que personne, présentement, aussi déçu soit-il des résultats, ne peut mettre en doute les conclusions de l'enquête. Et même si des groupes exigent présentement la publication de certaines parties gardées secrètes de l'enquête, le gouvernement n'a pas à fléchir: quand une commission fouille la vie des gens, elle n'a pas à dévoiler tout ce qu'elle y trouve. Chacun a droit à sa vie privée. Les perpétuels curieux et les semper-nels insatisfaits n'ont aucun droit sur la vie privée de ceux qu'ils soupçonnent. Ou alors, qu'ils dénoncent la commission et mettent une nouvelle étude sur pied: il ne faudrait pas oublier, cependant, que la dernière enquête a coûté plus de \$4 millions aux contribuables canadiens. Il serait normal qu'on apprécie ce qui a été fait et qu'on mette fin aux récriminations.

L'abcès a donc été crevé: on sait qu'au moins 20 criminels nazis ont trouvé refuge chez nous. Mais on

sait également que notre pays ne s'est pas fait le complice d'une entrée secrète et massive de nazis. Les Canadiens se sentent libérés d'un poids qu'ils craignaient devoir porter sur leur conscience; ceux d'origine ukrainienne, surtout, doivent se sentir affranchis: ils ne sentiront plus sur eux le regard accusateur que certains entretenaient à leur égard. Bref, l'atmosphère est assainie, le tableau s'est éclairci, la justice peut s'imposer.

Mais c'est pourtant là que le bât blesse. Car pour imposer la justice dans ce domaine, le Canada doit faire un sérieux amendement à sa loi et à sa tradition: il va poursuivre des gens pour une faute qui n'existait pas, légalement parlant, quand ils l'ont commise. Il faut une nouvelle loi pour poursuivre des gens. Tout simplement parce que notre pays n'avait pas prévu une telle situation.

Le Canada aurait pu agir bien avant: il est malheureux qu'il soit aujourd'hui obligé d'imposer une loi rétroactive pour juger un geste du passé. Théoriquement, n'importe qui pourrait craindre d'être condamné un jour pour un acte qu'il a posé de bonne foi à une époque où la loi ne pouvait pas le lui repro-

cher. Théoriquement, le procédé paraît peu régulier.

Mais il faut bien accepter la décision du ministre de la Justice, M. Ramon Hnatyshyn, et retenir la suggestion de la commission qui consiste à juger ceux qui ont commis des crimes à l'étranger et se sont réfugiés chez nous. Car même si ces gens ont reçu la citoyenneté canadienne par fraude, sans dire qu'ils étaient, ils sont aujourd'hui des Canadiens et doivent faire face à la justice canadienne. Une nouvelle justice qui doit s'adapter à eux.

Mais cette justice, en fait, est celle qui découle d'un consensus unanime dans le monde libre: crimes de guerre et crimes contre l'humanité font partie des horreurs d'une société, de façon telle qu'ils doivent être sous-entendus dans tous les codes. Malheureusement, il faut les préciser dans les pays qui s'en sont crus exemptés. C'est le cas du Canada.

Il faut donc amender notre code pour mettre un point final à une situation qui a trop longtemps duré. Pas pour exercer une vengeance; simplement pour rappeler la valeur de la vie et le respect des personnes qui la défendent.



Lysiane Gagnon

Words, words, words...

Il était pour le moins pittoresque de voir, dimanche dernier au congrès du NPD, l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, M. Alan Blakeney, haranguer les délégués en faveur du Québec, qu'il fallait de toute urgence, disait-il, accueillir dans la grande maison canadienne.

M. Blakeney est celui-là même qui a joué un rôle-clé dans les compromis de dernière minute qui ont laissé le Québec sur le carreau en 1981.

Mais M. Blakeney a changé son fusil d'épaule depuis que l'électorat québécois semble, d'après les sondages en tout cas, moins réfractaire à son parti. Le Québec, ce beau réservoir de votes, devient tout à coup intéressant, nécessaire, indispensable et infiniment aimable dans sa «différence».

M. Blakeney n'est pas seul à avoir changé son fusil d'épaule. Le chef néo-démocrate, M. Broadbent, avait vigoureusement appuyé l'initiative constitutionnelle de M. Trudeau, et dénoncé la formule du droit de retrait réclamé par les provinces dissidentes en 81. Aujourd'hui, il trouve la formule «créatrice» et «imaginative», et il est même prêt à étendre le principe de la compensation financière à tous les domaines! Qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour avoir des votes!

Pour son grand débat de dimanche dernier sur la proposition visant à répondre en partie aux revendications constitutionnelles du Québec, le NPD n'avait rien épargné. Tous les gros canons du parti se sont succédé au micro — Bob Rae de l'Ontario, Alexa MacDonald de Nouvelle-Écosse, Blakeney of course, les trois «vedettes» québécoises (Agnieff, Harnay et le député Toupin), etc. Tous les anglophones capables d'aligner deux mots en français y allaient de leur déclaration d'amour dans la langue d'Anne Hébert.

Dans ce concert dédié à l'électorat québécois, il ne manquait que la voix de M. Pawley, le premier ministre manitobain, dont l'opinion importait d'autant plus que contrairement aux autres, il est, lui, au pouvoir, et probablement tenu à moins de légèreté dans le comportement. Malheureusement, ou providentiellement, il a dû quitter le congrès avant le débat sur la constitution parce que sa mère était malade.

Le lendemain, M. Pawley a eu la franchise d'admettre que s'il avait été sur le parquet du congrès il se serait abstenu de participer au débat. C'est dire qu'il était contre cette résolution. Or, de tous les leaders néo-démocrates du pays, c'est le seul qui est en mesure d'agréer ou non, dans la réalité, aux demandes constitutionnelles du Québec. Les autres parlent à partir des banquettes de l'opposition. Comme dit si bien Dominique Michel dans *Le Déclin de l'Empire américain*: «words, words, words...»

Invité en conférence de presse à dire comment il voyait, rétrospectivement, la position du NPD et la sienne propre dans le débat constitutionnel de 1981, M. Broadbent a pris un air abattu, et a dit, avec moult précautions et circonvolutions, que cela avait été la décision la plus difficile de sa carrière, mais que le contexte — notamment le fait que le Québec était alors représenté par un premier ministre souverainiste — était tel qu'il n'avait pas le choix. C'est d'ailleurs à peu près ce qu'a dit M. Blakeney: MM. Trudeau et Lévesque ne pouvaient pas s'entendre, alors (sous-entendu) on était justifié de revenir sur la parole donnée et de signer entre copains, pendant la nuit, une entente qui excluait le Québec.

Voici en tout cas un détail à ne pas oublier: le Québec a droit au respect du NPD selon que le NPD aime ou pas le gouvernement provincial que le Québec s'est donné. Selon aussi, sans doute, la position du parti dans les sondages au Québec.

C'est quand même un progrès: les néo-démocrates ont commencé, quelques décennies après les deux autres partis fédéraux, à faire l'expérience du Canada, du Canada réel, non limité aux neuf provinces anglaises. Au beau milieu du débat sur le Québec, la présidente de l'assemblée, Mme Marion Dewar, qui est unilingue, appelait le vote en anglais sur un amendement qu'il ne lui venait pas à l'idée de faire traduire; quand quelqu'un a demandé la traduction, cela nous ramenait des années en arrière, car c'est le genre d'incident qui n'arrive plus depuis belle lurette dans les deux autres partis fédéraux, où l'on prend soin de confier la présidence des assemblées à des gens bilingues ou à des «tandems» franco-anglais.

Malgré le battage auquel les autorités du parti se sont livrées pour faire passer la résolution appuyant une partie (une partie seulement) des revendications constitutionnelles du Québec, l'affaire était gagnée d'avance. Tout le monde savait que cette résolution passerait comme une balle à cause de son caractère symbolique, et le débat visait davantage l'électorat québécois que les délégués eux-mêmes.

Les seules poches de résistance sont venues... des Québécois! Les uns trouvaient que la résolution, fruit d'un compromis entre l'aile québécoise et les autorités fédérales, n'allait pas assez loin. Les autres, comme un jeune délégué anglophone de Lachine, trouvaient qu'au contraire, la résolution allait trop loin au chapitre linguistique et péchait contre l'esprit même du fédéralisme en acceptant le droit de retrait et en reconnaissant un caractère particulier à une province.

Les néo-démocrates ont fait semblant de se scandaliser de cette intervention, mais en fait c'est exactement ce qu'ils disent et répètent depuis les 25 ans que leur parti existe, soit que toutes les provinces sont pareilles et que seuls des nationalistes attardés prétendent au statut particulier pour le Québec. C'est du moins ce qu'ils disaient et répétaient jusqu'à cette année, alors qu'à la faveur d'un vacuum imprévu, le NPD semble pour la première fois avoir des chances électorales au Québec.

Un certain nombre de délégués anglo-québécois, plus catholiques que le pape et plus nationalistes que la plupart des francophones, se sont opposés à la résolution constitutionnelle parce qu'elle ne reconnaissait pas le droit exclusif du Québec à légiférer sur la langue! Cette touche supplémentaire de piquant, dans un congrès qui était un peu moins épique que les précédents, était une gracieuseté de l'aile gauche du NPD-Québec, où s'agglutinent les quelques trotskystes qui ont survécu au déclin des groupes d'extrême-gauche.

Bref, on s'est bien amusé. C'était surtout Blakeney qui était amusant, dans le rôle de saint Paul sur le chemin de Damas, mais Broadbent n'était pas mal non plus.



Marcel Adam

Un boycottage qui donnera quoi?

Le premier ministre Bourassa a décidé de ne pas assister à la conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones, qui doit se tenir à Ottawa la semaine prochaine (les 26 et 27 mars).

(Mais son gouvernement y sera représenté par une délégation dirigée par le ministre Raymond Savoie.)

Après leur retour au pouvoir les libéraux avaient promis de jouer mieux que les péquistes le jeu du fédéralisme, dans l'intérêt du Québec. Or voici que M. Bourassa décide de boycotter la quatrième conférence constitutionnelle sur les droits des premières nations, alors que son prédécesseur René Lévesque s'était fait un devoir de participer aux trois premières (1983-84-85), par solidarité avec leur cause — étant bien entendu qu'il s'abstiendrait de voter un quelconque amendement constitutionnel aussi longtemps que la Loi constitutionnelle de 1982 n'aurait pas été modifiée à la satisfaction du Québec.

On a prétendu que M. Bourassa voulait de la sorte marquer son mécontentement à l'égard de la position rétrograde adoptée par le gouvernement fédéral lors des derniers pourparlers (au niveau des fonctionnaires) sur le dossier québécois.

Le premier ministre admet que son insatisfaction a compté dans sa décision mais que ce n'est pas l'élément majeur. Pour lui «c'est une question de logique: on ne peut discuter constitution si le Québec n'en fait pas partie». Il prétend que s'il présidait la délégation québécoise la position politique du Québec en serait affaiblie: il renforcerait l'opinion à l'effet que le dossier constitutionnel est définitivement classé, que le fédéralisme peut fonctionner, que le Québec peut vivre avec le statu quo.

«Ce que je fais, précise-t-il, c'est un rappel à la réalité à l'effet que la situation n'est pas normale et que l'on ne peut s'en accommoder. Je ne veux pas que ma présence soit interprétée comme si un règlement n'est plus prioritaire.»

Dans l'entourage de M. Bourassa on affirme qu'une autre raison motive la décision de M. Bourassa: ayant le sentiment que le Canada anglais le prend pour acquis, il veut lui faire savoir que les choses ne seront pas plus faciles parce que le Québec est dorénavant dirigé par un gouvernement fédéraliste.

Je doute que la décision de M. Bourassa produise l'effet qu'il souhaite au Canada anglais.

La Loi constitutionnelle de 1982, fruit d'une machination nocturne impliquant le gouvernement fédéral et les neuf autres gouvernements provinciaux du pays, n'a jamais été acceptée par le gouvernement du Québec. Mais celui-ci n'est pas pour autant exempté des effets d'une loi fondamentale qui régit le Québec comme tout le reste du Canada. Car contrairement à ce que dit M. Bourassa le Québec fait partie de la Loi constitutionnelle de 1982.

Normalement, après un coup de force qui modifiait la règle du jeu fédéral sans son consentement, le gouvernement du Québec aurait été justifié de proposer à la population non pas de boycotter les conférences constitutionnelles mais le pacte fédératif lui-même.

Si le gouvernement souverainiste d'alors ne l'a pas fait c'est parce qu'il ne pouvait compter sur l'appui du peuple qu'il n'avait pas mis dans le coup, s'en étant allé négocier sans mandat la réforme constitutionnelle.

Les jeux sont maintenant faits depuis avril 1982, à la suite d'une opération illégitime mais légale. M. Bourassa invoque la logique pour justifier son absence d'Ottawa la semaine prochaine, mais le Canada anglais ne sera pas dupe.

Le gouvernement refuse de ratifier la loi de 1982 mais il accepte par exemple de se soumettre aux dispositions de la Charte des droits dont il aurait le droit de se soustraire en vertu de la clause nonobstant.

Personne ne croira au surplus que le gouvernement Bourassa boycotterait une conférence constitutionnelle remettant en cause ses intérêts, comme par exemple les paiements de péréquation ou encore l'exclusivité de la compétence provinciale dans le domaine des ressources.

En utilisant les autochtones comme otage pour mieux faire pression sur le fédéral et le reste du Canada, M. Bourassa ne réussira qu'à se mettre ces peuples à dos et à se faire une réputation de cynisme.

Ce n'est pas par un boycottage sélectif des conférences au sommet mais en respectant les règles du jeu fédéral que M. Bourassa servira le mieux les intérêts du Québec.

Enfin cette décision peut donner l'impression que le Québec est très pressé de normaliser sa situation, alors que c'est le reste du Canada qui est dans son tort et qui, à long terme, court les plus grands risques.

POINT DE VUE

Fermeture du cinéma Outremont: lourde perte culturelle

LOUIS DUSSAULT

Que s'est-il passé pour que le cinéma Outremont ne soit plus rentable économiquement?

La critique, sauf d'illustres exceptions, n'a jamais vraiment suivi le courant et servi adéquatement ce jeune public et ce cinéma différent. Trop conservatrice, elle n'a pas su analyser et faire comprendre les films. C'est le réseau SMC qui a trouvé le moyen de compenser ce manque en publiant son propre guide, *La revue des cinémas Outremont* (plus tard s'ajoutèrent le *Laurier*, l'*Autre Cinéma*, le *Cartier*). Pour contrer ce vide, la *Revue* tirait à 300000 exemplaires à Montréal.

Le public des ciné-clubs n'a pas été renouvelé. Le gouvernement du Québec a fait fermer tous les ciné-clubs; la privatisation des auditoriums a rendu impossible la

présentation de films d'art et d'essai.

La télévision peu à peu a cessé d'acquiescer les films sous-titrés, réduisant, de ce fait, les distributeurs à rechercher les films préalablement doublés ou susceptibles de l'être. C'est comme ça que le cinéma hollywoodien et celui qui lui ressemble a trouvé un nouveau marché. Les producteurs américains et leurs films fabriqués pour être doublés sortent gagnants de ce changement de politique. Un public qui s'acclimait au langage d'un cinéma d'auteur allait subir les foudres des politiques encadrant le travail des programmeurs (la course au rating) et serait condamné à ne regarder que les films au potentiel commercial certain, exclusivement en version originale française ou doublée.

Irresponsabilité de la presse qui n'a pas su compenser en doublant

ou triplant la présence de ce type de cinéma dans ses pages.

Ne parlons que de cette année. Une rétrospective Jean Eustache (*La Maman et la Putain*, *Mes Petites amoureuses*, *Une sale histoire...*, inédite en Amérique du Nord et présentée au Québec deux mois avant Paris, ignorée de presque toute la presse. De ce fait, l'exploitant (Roland Smith) et le distributeur qui avaient risqué beaucoup ont assumé une perte substantielle.

Aussi un film danois, *L'homme dans la lune*, reconnu comme l'un des meilleurs films de l'année par le public, ignoré lors de sa sortie en première au cinéma Outremont. Autre perte considérable et surtout autre impossibilité pour le public d'être mis au courant de la présence de ce film sur les écrans du réseau SMC.

On pourrait citer ainsi la majorité des films de la programmation du réseau SMC qui n'a pu trouver place dans les couloirs de la critique officielle des journaux et médias électroniques. Même les journaux «underground» et la revue du réseau SMC n'ont pu compenser ce mutisme.

Quelques mois avant sa mort, Fassbinder lors de sa participation au Festival des films du monde disait que Montréal avait tout pour devenir la prochaine métropole culturelle de l'Occident. Avec la perte du plus important réseau de salles alternatif et indépendant du Québec, Fassbinder doit se retourner dans sa tombe.

La fermeture du réseau SMC laisse maintenant toute la place aux

Américains; ces derniers possèdent présentement presque toutes les salles, ce sont eux qui prendront en charge cette formation mais sans oublier d'y ajouter la sauce rentabilité et un préjugé pour le produit commercial; c'est comme ça que Montréal qui avait réussi à se démarquer des autres métropoles de l'Amérique deviendra un autre Cincinnati, Cleveland, Houston, Portland, Denver, etc...

Quant à l'article de la loi 109 qui donnait aux distributeurs québécois la possibilité de distribuer au Québec des films autres qu'américains, elle devient pratiquement caduque par la fermeture du seul réseau, autre que télévisuel, où en grande partie ces films pouvaient être présentés.

La notion culturelle de rentabilité dans le cadre d'un Québec francophone en Amérique du Nord est la seule mesure vraie de rentabilité; elle maintient en vie notre culture et notre réalité, au cinéma plus qu'ailleurs, en raison de la facilité de ce dernier à meubler notre imaginaire et conditionner nos comportements.

Roland Smith en tant que nouveau vice-président d'un des principaux réseaux d'exploitation de salles, Cinémas Unis, affirme qu'il peut relever ce défi, en comptant sur plus de moyens et sans être obligé de se préoccuper du lendemain. Il faut lui souhaiter bonne chance; comme homme de cinéma, instruit et cultivé, il a beaucoup d'atouts en main; mais à lui seul arrivera-t-il à renverser le rouleau compresseur d'un cinéma qui ne doit que rapporter vite et bien?

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Port de retour garanti.

RENSEIGNEMENTS	285-7272
ABONNEMENT	285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.	
REDACTION	285-7070
PROMOTION	285-7100
COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	285-6892
Annonces classées	285-6900
ANNONCES CLASSÉES	
Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h. 285-7111	
GRANDES ANNONCES	
Détailants	285-7202
National, Télé-Press	285-7306
Vacances, Voyages	285-7265
Carrières et professions, nominations	285-7320

Denys Arcand retrace l'itinéraire difficile d'un film champion

Presse Canadienne
TORONTO

■ Peu après avoir accepté un premier Génie, Denys Arcand a souligné les origines modestes de son film à succès :

« L'idée de départ, c'était un film expérimental avec l'ONF, en 16 mm, une seule semaine de tournage... »

Sur ces entrefaites, sont arrivés le producteur Roger Frappier puis René Malo pour faire connaître Le Déclin au monde.

« Tous les lecteurs de scénario, à Téléfilm Canada et ailleurs, disaient « Quoi ? Rien que des intellectuels qui parlent, ça ne marchera jamais. »

Cinéplex Odéon (la chaîne) a-t-elle beaucoup contribué à votre succès ? demande-t-on à Arcand. « Avant Cannes, non. Après, oui. Ils ont couru après nous, comme tout film qui marche fort. En tout cas, ils ont fait du très bon travail pour la distribution aux États-Unis. » Il y est toujours à l'affiche dans toutes les grandes villes.

Il a salué Toronto, la ville où l'effet boule de neige a été amorcé, ainsi que les chroniqueurs de

ses journaux, « les premiers à croire au film, ceux qui l'ont le plus défendu au départ, à le pousser pour leur festival ».

Comme le vin, dit-il, le cinéma a ses bonnes années : « Ce qui est bien, c'est que les Québécois ont pu glisser des films plus personnels, parmi les co-productions dans un format qui convient aux Américains. »

Le cinéaste originaire de Deschambault garde néanmoins la tête froide, pour ne pas dire pessimiste :

« Tout me surprend, je fais des films depuis 25 ans, c'est la première fois que ça m'arrive, c'est probablement la dernière. »

Au lieu d'essayer de suivre les modes du moment, dit le réalisateur, il faut persévérer dans sa manière personnelle : « On ne sait jamais ce qui peut arriver. »

Portal, Malo

Gagnante comme actrice de soutien, Louise Portal a salué chez Denys Arcand « sa grande ouverture aux idées de chacun des participants ».

Son personnage d'amante dououreuse « n'a pas été dur à jouer... Mais je ne suis pas comme

elle dans la vie », a-t-elle souligné pour rassurer une journaliste qui demandait : « So you're not in S and M (sado-masochisme) ? »

Coincidence, l'acteur couronné pour le rôle de soutien, Gabriel Arcand (frère de Denys), joue le personnage qui mène une relation trouble avec elle.

Sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada, le premier producteur associé au projet, Roger Frappier, a remercié le public anglophone pour avoir si bien reçu un film sous-titré.

Le producteur et distributeur René Malo a affirmé que le succès du Déclin aurait sûrement un effet d'entraînement favorable pour le cinéma québécois à l'étranger.

Remake loin

Quant à l'éventuel « remake » du Déclin à Hollywood, Denys Arcand estime qu'on en fait « tout un plat ».

De plus, c'est bien trop tôt car la Paramount a simplement pris une option, ce que chaque

« major » fait avec des dizaines de scénarios chaque année. Il peut encore se passer des années avant que ce projet soit fermement engagé.

Les meilleurs

Presse Canadienne
TORONTO

■ Voici la liste des gagnants de la huitième remise des prix Génies :

● Scénario adapté : Leon Marr, *Dancing in the Dark*.
● Scénario original : Denys Arcand, *Le Déclin de l'empire américain*

● Direction artistique : Lillian Sarafinchan, *Dancing in the Dark*.
● Costume : Wendy Partridge, *Loyalties*.

● Actrice de soutien : Louise Portal, *Le Déclin de l'empire américain*.
● Acteur de soutien : Gabriel Arcand, *Le déclin de l'empire américain*.

● Réalisateur : Denys Arcand, *Le déclin de l'empire américain*.

● Chanson : De la main gauche, *Anne Trister*.

● Directeur photo : Pierre Mignot, *Anne Trister*.

● Son d'ensemble : *Le déclin de l'empire américain*.

● Montage sonore : *Le déclin de l'empire américain*.

● Montage : Monique Fortier, *Le déclin de l'empire américain*.

● Musique originale : Michael Conway Baker, *John and the Missus*.

● Meilleur documentaire : Christian Bruyere, *Dads and Kids*.

● Court métrage dramatique : *I Need A Man Like You to Make My Dreams Come True*, Daria Stermac, Kalli Paakspuu.

● Dessin animé : *Get A Job*, Derek Mazur, Michael Scott, Brad Caslor.

● Meilleur acteur : Gordon Pinsent, *John and the Missus*.

● Meilleure actrice : Martha Henry, *Dancing in the Dark*.

● Meilleur film : *Le déclin de l'empire américain*.



Louise Portal, du *Déclin* : meilleure actrice de soutien.



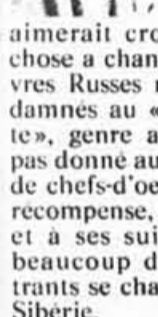
Denys Arcand hier soir à Toronto : au pinacle du cinéma canadien.

Les essais

Le réalisme socialiste existe-t-il ?

JEAN BASILE

collaboration spéciale



Depuis que la Russie nous envoie ses chanteurs de rock n'roll (et son inévitable chœur de l'Armée rouge!) on aimerait croire que quelque chose a changé et que les pauvres Russes ne sont plus condamnés au « réalisme socialiste », genre artistique, qui n'a pas donné au monde beaucoup de chefs-d'œuvre mais qui, en récompense, a permis à Staline et à ses suivants d'envoyer beaucoup d'artistes recalci-trants se chauffer les fesses en Sibérie.

Au fond, le moment est mal choisi pour Régine Robin, sociologue et professeur à l'UQAM, pour nous proposer un ouvrage sur ce tristement fameux réalisme socialiste. Du moins, ne cache-t-elle pas son jeu. 1) Son titre est explicite : *Le réalisme socialiste, une esthétique impossible* (1). 2) Elle se considère, si l'on en croit la préface, comme une « kamikaze des Lettres ». On ne saurait mieux dire.

J'avoue que je n'ai pas très bien compris le but de cet ouvrage. Il semblerait, après réflexion, que Régine Robin en arrive à cette conclusion que le réalisme socialiste stalinien a ses sources, logiques, dans la littérature russe du 19^e siècle qui, elle aussi, a cherché à définir littérairement un « héros positif ». Cela est vrai. Mais la recherche du « héros positif » au 19^e siècle n'impliquait aucunement que les « héros négatifs » devaient être transformés en forcés.

Malgré les trois cents pages de cet ouvrage qui tourne autour du pot, on n'est aucunement convaincu que le célèbre Congrès des écrivains soviétiques de 1934 (où la thèse du réalisme socialiste fut acceptée) fut un congrès libre. Il fut en fait un prétexte pour mettre sur le droit chemin ceux et celles qui ne voyaient pas en Staline le « petit père ».

Jusqu'à plus ample informé, le réalisme socialiste est et reste un fait politique, non une esthétique.

J'avoue que le sujet pourrait être quand même intéressant. Malheureusement, Régine Robin ne semble pas savoir écrire simplement. Son discours est pédant, plein d'« intertextes » et d'« interdiscours ». Mais il faut bien meubler les vides. Dans sa préface, Régine Robin parle de la langue russe qui aurait « la saveur de l'absinthe des jardins de Tourgueniev et la couleur de la tulipe sauvage des steppes du Don ». Je regrette qu'elle n'ait pas conservé ce langage fleuri tout au long de son ouvrage.

VARLAM CHALAMOV

■ L'occasion est trop belle pour moi et j'aimerais donc signaler la parution en un volu-

me des *Récits de Kolyma* (2) de Varlam Chalamov.

Qui est Chalamov ? Disons tout bêtement qu'il s'est dressé contre Staline et les Bolchéviques et qu'on l'a remercié de ses services pour l'envoyer, dès 1928, dans un camp, puis dans un autre dont celui de Kolyma, en Sibérie. On l'occupa, entre autres, à travailler dans une mine d'or pour la gloire du premier plan quinquennal. Il creva surtout de faim et d'effroi en compagnie d'individus « négatifs » de son espèce. Libéré théoriquement après la « déstalinisation », il fut placé dans un asile de vieillards. Il était sourd et aveugle.

Il espérait publier ses *Récits de Kolyma*, maintenant que Staline n'était plus là. On le lui laissa espérer longtemps. Puis, rien ne venant, ses *Récits* passèrent à l'Ouest où ils furent publiés enfin. On ne renvoya pas Chalamov à Kolyma. Qu'en aurait-on fait maintenant qu'il n'était plus qu'une loque vivante ? Mais on réussit à l'intimider et il signa, de sa main tremblante, qui avait tenu pic et pelle par moins soixante sous zéro, un acte de renonciation à ses « erreurs ». Alors, on l'envoya se faire soigner dans un asile psychiatrique dont il ne ressortit pas.

Les *Récits de Kolyma* sont, parmi la littérature russe « dissidente » un des chefs-d'œuvre littéraires qui nous soient parvenus. Dans une langue d'une réserve extrême Chalamov raconte par petits morceaux l'enfer de Kolyma, soit qu'il regarde objectivement ce qui se passe autour de lui, soit qu'il s'identifie à des « héros », qui reviennent tout au long des récits : Andreev et Krist.

On ne sait jamais s'il s'agit de récits d'imagination ou d'un simple documentaire. Les deux genres se mélangent dans un rapport de force détonnant. Une chose est certaine : Chalamov se distingue de ses confrères en dissidence par un désespoir absolu. A Kolyma, il n'y avait pas de lendemain. Chaque jour était à vivre un par un, et chaque jour n'était que froid, travail et faim.

Je dois dire que ce livre est extrêmement difficile à lire car Chalamov nous enferme à Kolyma avec lui et ne nous permet jamais d'en sortir. J'ai rarement lu un livre où il n'y avait pas un sourire. En voilà un.

Sans m'acharner inutilement sur Régine Robin qui a bien le droit de s'intéresser avec tant de distinction intellectuelle à l'esthétique impossible du réalisme socialiste, je ne puis m'empêcher de signaler que le véritable « réalisme » de cette époque est celui de Chalamov. Celui de ses anciens confrères du Congrès des écrivains n'était qu'une illusion terrible et meurtrière. Mais qu'importe pour une sociologue.

(1) LE RÉALISME SOCIALISTE, UNE ESTHÉTIQUE IMPOSSIBLE par Régine Robin, essai, 342 pages, éditions Payot.
(2) RÉCITS DE KOLYMA, par Varlam Chalamov, 1 200 pages, édition La Découverte-Fayard.



Louise Cousineau

Qui est le vrai no 2 chez les morningmen ?

Depuis la parution des sondages radio BBM la semaine dernière, le morningman Jean Cournoyer, de CKVL, s'attaque furieusement à *La Presse* et à moi, se plaignant que mon compte-rendu des sondages injuste à son égard.

Cet article soulignait notamment que l'émission de Joël Le Bigot venait au deuxième rang des émissions du matin les plus écoutées par l'auditoire francophone de Montréal, avec une part d'auditoire de 13 pour cent.

Ce qui est strictement vrai.

J'ajoutais, un peu plus loin dans le texte, que le morningman Michel Beaudry, de CJMS, se voit dépassé parfois le matin par le vieux coureur Jean Cournoyer, de CKVL.

Là, j'ai fait une erreur. Dans le marché de Montréal, Michel Beaudry l'emporte sur Jean Cournoyer, à tous les quarts d'heure. C'est donc M. Beaudry qui devrait m'en vouloir le plus, et je m'en excuse.

Mais M. Cournoyer, par ailleurs, est numéro 2, si on examine les performances de tous nos morningmen, sur le territoire total de diffusion, c'est-à-dire partout où les stations de radio de Montréal peuvent émettre leurs ondes. Il fait là une excellente performance, et son augmentation d'auditoire, selon les sondages, s'est faite surtout à l'extérieur de Montréal.

Les chiffres de Montréal

Le problème en radio, et dans les articles sur les sondages, c'est que les stations de Montréal ne sont pas écoutées seulement à Montréal. Certaines ont des antennes puissantes qui les



Jean Cournoyer CKVL

fait rayonner très loin. BBM donne donc des chiffres et pour le territoire total de rayonnement et pour le marché central, ce dernier étant celui de Montréal proprement dit. Pour établir des parts de marché, il faut nécessairement se rabattre sur les chiffres de Montréal, où l'on connaît avec précision la population totale. C'est la seule façon de faire des comparaisons qui se tiennent.

Le problème des journalistes qui couvrent les sondages, c'est qu'ils ne disposent jamais des données brutes de BBM. Une tradition s'est établie avec les années, qui nous force à aller d'une station à l'autre recueillir les chiffres et les commentaires des patrons de stations. Les chiffres qui nous sont fournis sont forcément partiels : le livre BBM paraît le matin et les conférences de presse commencent

à 10 h 30. Chaque station fournit les chiffres qui l'avantagent le plus, ce qui est normal. Radio-Canada fournit les données les plus exhaustives, colligées par son puissant service de recherches.



Michel Beaudry CJMS

C'est à partir des données de Radio-Canada, qui nous a fourni des tableaux comparatifs des parts de marché à Montréal, et non les moyennes au quart d'heure du territoire de rayonnement, que j'ai fait mes comparaisons. Ce n'est qu'hier, et à ma demande, que j'ai reçu de CKVL une photocopie des chiffres de BBM concernant le territoire étendu, et que j'ai pu constater de visu les belles performances de M. Cournoyer.

Il faudrait améliorer la présentation des sondages BBM. L'idéal serait que la maison BBM elle-même tienne une conférence de presse au moment de la parution des sondages et permette aux journalistes ses ta-



Joël Le Bigot CBF

bleaux de chiffres, avec les explications appropriées. Ainsi, les reporters, qui n'ont pas grand temps pour tout analyser, seraient mieux en mesure d'expliquer à leurs lecteurs ce qui se passe dans le merveilleux monde de la radio. Ils auraient surtout tous les chiffres, et non pas seulement ceux qui sont fournis par les stations de radio.

Au lieu de faire de la paranoïa, M. Cournoyer devrait plutôt persuader son employeur de nous envoyer des copies des tableaux BBM le jour même des sondages.

En résumé, voici les parts d'auditoire des cinq premières stations dans la région métropolitaine de Montréal entre 6 h et 9 h le matin pour la population francophone, du lundi au vendredi : CKAC 17 pour cent, CBF 13, CJMS 12, CKVL 11 et CFGF 10.

Le Festival du film sur l'art: de David à Marilyn Monroe

JOCELYNE LEPAGE

■ Sans tambours ni trompettes, le Festival international du film sur l'art est en train de se tailler une place enviable sur l'échiquier des événements artistiques à Montréal. Pour la cinquième version, qui se déroulera du 24 au 29 mars, le Festival réunit quelque 111 films et vidéos dont une trentaine sont en compétition. Dix-sept pays y sont représentés.

La particularité du Festival est de consacrer exclusivement sa programmation à des films qui traitent des arts. Il peut s'agir de films sur la peinture, la sculpture, l'architecture, la danse, la musique, la littérature, le cinéma, le design, la mode, les métiers d'art; de films sur un ou des artistes, de films réalisés par des artis-

tes, de fantaisies inspirées par des oeuvres. On y découvre autant de manières d'aborder les arts qu'il y a de films et de vidéos au programme.

Pour vous en donner une idée, on y verra cette année le dernier film de Jean-Pierre Lefebvre sur le sculpteur Laliberté, un long métrage qui mêle le documentaire à la fiction, et on pourra y revoir le merveilleux *Pellan* d'André Gladu. Il y sera aussi question de Paul Delvaux, de David, le peintre néo-classique, de Francis Bacon, de Dubuffet, de Josef Beuys, mais aussi de Marilyn Monroe, vue sous un angle inhabituel, celui de l'actrice de talent.

On passera des néo-expressionnistes allemands aux jeunes peintres-vedettes américains ou encore des architectes Frank Lloyd Wright, Mies Van Der Rohe et

Philip Johnson à des reportages sur les arts traditionnels japonais réalisés dans les années trente et restaurés récemment. On y parlera de peintres non conformistes en Russie ou de la difficulté de créer en Pologne, mais on nous présentera aussi le designer français Raymond Loewy, celui qui a conçu la première bouteille de Coca-Cola.

Bref, un programme qui, fidèlement suivi, doit bien valoir une

année d'études en histoire de l'art à l'université.

Albert et David Maysles

Le Festival, dédié à Norman McLaren qui en fut le président d'honneur jusqu'à sa mort récente, rend hommage à Albert et David Maysles, deux frères précurseurs du cinéma direct qui ont consacré bon nombre de leurs films à des artistes, notamment Marlon Brando, Orson Welles,

Truman Capote et Christo. David Maysles est mort en janvier dernier, mais Albert sera présent au Festival.

Signalons également que Georges Léonard, dont le petit film *Splash*, s'était déjà mérité un prix au Festival, tentera de nouveau sa chance avec *Le retour des Jacquemarts*, un film genre science-fiction.

Le Festival se déroule dans

trois salles, la Cinémathèque québécoise, le Musée des beaux-arts de Montréal et le Cinéma ONF du complexe Guy-Favreau. Les billets et les programmes sont déjà en vente à la Cinémathèque, 335 est, boul. de Maisonneuve, à partir de 18 h la semaine et de 15 h, le dimanche. Prix d'entrée: \$5 par séance comportant habituellement plusieurs films; \$40 pour dix séances ou \$75 pour avoir accès à toutes les séances.



XALAM
LA FÊTE AFRICAINE
CE SOIR SUPPLÉMENTAIRE 20 h 22 mars, 20 h
318 ouest, Ste-Catherine
Métro Place des Arts
Inf.: 861-5851



Daniel LEMOIRE
Allo toi!
MAINTENANT À LA PLACE DES ARTS SUPPLÉMENTAIRES
20 MARS 20 h, 21 MARS 19 h, 22 h 30
Théâtre Maisonneuve
La Presse CJMS 128
Place des Arts



285-7111
LES ANNONCES CLASSÉES
La Presse



La Collection
8 ASSIETTES À DÎNER
POUR SEULEMENT
219
CHACUNE et 2 pleins de carburant (min. 25 L chacune) à la même station taxe prov. en sus

Enfin, les voici! Votre détaillant Shell vous permet maintenant d'agrandir votre collection en vous présentant 8 superbes assiettes à dîner.

- Huit assiettes en poterie faites à la main pour ajouter à votre Collection Shell.
- Ces grandes assiettes de 10 pouces (255 mm) sont décorées des célèbres scènes de chez nous de la Collection Shell.
- Ces assiettes exclusives à Shell, bien que de fabrication artisanale sont conçues pour la vie active... Hop, au "micro-ondes"! Hop, au lave-vaisselle!
- Venez les prendre aux stations Shell participantes (au Québec et dans les Maritimes seulement).

OUI!
Les tasses et ensembles bol et assiette de la Collection Shell sont toujours disponibles.

Ça bouge avec Shell

VOTRE SOIRÉE DE TÉLÉVISION		La Presse							
	18 h 30	19 h 00	19 h 30	20 h 00	20 h 30	21 h 00	21 h 30	22 h 00	22 h 30
2	Montréal ce soir (18h)	Génies en herbe	Les Grands Films: "Superman III".			Le Téléjournal		Le Point (22h26)	
3	The News (18h)	CBS News	Hollywood Squares	President Reagan News Conference		NCAA Basketball Championship			
5	Nightly News	Wheel of Fortune	M.A.S.H.	The Cosby Show	Roomies	Cheers		Bronx Zoo (avant-première).	
6	Newswatch (18h)	Ultra Show	Gzowski & Cie	Small Miracles (dem. de 4).		Red Serge	The Ted Knight Show	The National News	The Journal (22h25)
7	La Monde (18h)	Heure juste	Clair de lune	Drôle de vie		Contexte		Ad Lib	
8	La Monde (18h)	Heure juste	Clair de lune	Drôle de vie		Contexte		Ad Lib	
8	Newsline (18h)	Entertainment Tonight	The Campbells	The Cosby Show	Family Ties	Cheers		Night Heat	
9	World News Tonight	New Newswed Game	The New Dating Game	President Reagan News Conference		The Colby's			
9	Le Bulletin de 18h30	Fais pas le singe	Les Grands Films: "Superman III".			Le Téléjournal		Le Point (22h26)	
10	Cosby	Magnum	Pour l'amour du risque			Contexte		Ad Lib	
12	Polee (18h)	Entertainment Tonight	The Campbells	The Cosby Show	Family Ties	Cheers		L.A. Law	
13	Les Nouvelles du 13	Déclats	Les Grands Films: "Superman III".			Le TAMjournal		Le Point (22h26)	
17	Téléservice	Quotidienne (18h28)	Nord-Sud	Le Magazine		Téléfilm: "Détraqués".		Hollywood	
22	World News Tonight	Three's Company	Benny Hill	President Reagan News Conference		The Colby's		20/20	
23	Today's Special	Doctor Who	Magic Shadows	Looking Paintings	Realities	Speaking Out: Young Offenders Act.		Options	
23	Newsline (18h)	Business Report	Give Love: Leo Buscaglia in Niagara Falls.	Upstairs, Downstairs (1re et 2e parties).					
24	Elle écrit au meurtre (Murder She Wrote).	Double Jeu	Cinéma: "Serpico".		Jolis à croquer!				
27	Business Report	The MacNeil / Lehrer Newshour	Benny Goodman: Let's Dance - A Musical Tribute.			Minnelli on Minnelli			
29	Chiffres/lettres	C'est encore mieux l'après-midi	Droit de réponse: l'esprit de contradiction: revue de presse.			Bourard (22h15)	Le Journal		

• Changement de dernière heure.

CINÉMAS CINEPLEX ODEON

UN HEUREUX ÉVÉNEMENT

BERRI
St-Denis & Ste-Catherine 288-2115
MES DEUX HOMMES (G)
1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
LES FUGITIFS (G)
1:20 - 3:20 - 5:20 - 7:20 - 9:20
ROSA LUXEMBURG (G)
12:10 - 2:30 - 4:45 - 7:05 - 9:20
UN HEUREUX ÉVÉNEMENT (G)
1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
BACH ET BOTTINE (G)
1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00

BONAVENTURE
Place Bonaventure 861-2725
HEAT (14 ans)
7:00 - 9:00
LIGHT OF DAY (G)
7:15 - 9:15

BROSSARD
Mtl Champlain 445-5906
MAÎTRE DE GUERRE (G)
7:05 - 9:30
UN HEUREUX ÉVÉNEMENT (G)
7:15 - 9:15
PLATOON (14 ans)
7:00 - 9:30

CARREFOUR LAVAL
2330 Ave. des Louisaux 688-3584
HEAT (14 ans)
7:05 - 9:30
ANGEL HEART (14 ans) DOLBY STEREO
7:00 - 9:25
WITCHBOARD (14 ans) DOLBY STEREO
7:10 - 9:15
MES DEUX HOMMES (G)
7:15 - 9:20
UN HEUREUX ÉVÉNEMENT (G)
7:20 - 9:25
PLATOON (14 ans) DOLBY STEREO
7:10 - 9:35

CHAMPLAIN
St-Catherine & Papineau 524-1685
MISSION (G) (français) DOLBY STEREO
7:10 - 9:30
ALIENS 2 (14 ans)
9:05
2ème film: LA MOUCHE 7:20

COMPLEXE DES JARDINS
Boulevard 1 288-3141
FEMME DE MA VIE (G)
12:45 - 3:00 - 5:10 - 7:20 - 9:35
LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (14 ans)
12:35 - 2:45 - 5:15 - 7:20 - 9:45
HANNAH ET SES SŒURS (G)
12:30 - 2:45 - 5:05 - 7:25 - 9:45
LES FOUS DE BASSAN (14 ans)
12:50 - 5:05 - 9:30
2ème film: POUVOIR INTIME 3:00 - 7:20

CRÉMAZIE
St-Denis & Crémazie 388-4210
PLATOON (14 ans) DOLBY STEREO (français)
7:15 - 9:30

LE DAUPHIN
Beauport près d'Arberville 721-6060
CHAMBRE AVEC VUE (G) DOLBY STEREO
7:00 - 9:20
AUTOUR DE MINUIT (G)
7:05 - 9:30

2001 Université
Coin de Montparnasse 849-4515
BACH AND BROCCOLI (G)
1:00 - 3:00 - 5:00
ZED AND TWO WOUNDS (G)
7:00 - 9:20
DEATH BEFORE DISHONOR (14 ans)
1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
DOWN BY LAW (noir et blanc) (14 ans)
1:00 - 3:05 - 5:10 - 7:20 - 9:40
DEADTIMES STORIES (14 ans)
1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
HANNAH AND HER SISTERS (G)
1:00 - 3:05 - 5:10 - 7:20 - 9:40
TOP GUN (G)
1:00 - 3:05 - 5:10 - 7:20 - 9:35
DECLINE OF THE AMERICAN EMPIRE
(14 ans)
1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:05 - 9:10
ROOM WITH A VIEW (G)
2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30
DEFENSE OF THE REALM (G)
1:05 - 3:05 - 5:05 - 7:05 - 9:05

LE FAUBOURG
1616 Ste-Catherine O 932-2121
ANGEL HEART (14 ans) DOLBY STEREO THX
12:45 - 3:00 - 5:15 - 7:30 - 9:45
BLACK WIDOW (G) DOLBY STEREO THX
1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00
HOOSIERS (G) DOLBY STEREO
1:15 - 3:25 - 5:35 - 7:45 - 9:55
MEN (G) (Allemand sous-titré anglais)
1:40 - 3:40 - 5:40 - 7:40 - 9:40

JEAN-TALON
7 rues à l'est de Pie-IX 725-7000
MAÎTRE DE GUERRE (G)
7:00 - 9:30
LONGUEUIL
Place Longueuil 679-7451
LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (14 ans)
7:15 - 9:15
MES DEUX HOMMES (G)
7:15 - 9:15
ODEON-LAVAL
Centre 2000 - Boul. 544 Martin 687-5207
MAÎTRE DE GUERRE (G)
7:00 - 9:30
LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (14 ans)
7:15 - 9:15

PARIS
804 Ste-Catherine O 575-1882
WITCHBOARD (14 ans)
1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:15 - 9:30
PLACE DU CANADA
Via Châteauguay Champlain 861-4595
RADIO DAYS (G)
7:15 - 9:15
PLAZA ALEXIS NIHON
Niveau du Metro Atwater 935-4245
PLATOON (14 ans) DOLBY STEREO
12:00 - 2:30 - 4:35 - 7:00 - 9:30
HEAT (14 ans)
1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:45
BEYOND THERAPY (14 ans)
1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:40

ST-DENIS
1500, rue St-Denis 845-3222
MAÎTRE DE GUERRE (G) DOLBY STEREO
12:00 - 2:20 - 4:40 - 7:10 - 9:40
HENRI (G)
1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00
SQUARE DÉCARIE
Décarie, sud de Jean-Talton 341-3100
WITCHBOARD (14 ans)
7:10 - 9:20
BLACK WIDOW (G)
7:30 - 9:30

ASTRE
St-Léonard 9480 Lacordaire 327-5001
HEAT (14 ans)
7:20 - 9:20
LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (14 ans)
7:00 - 9:05
PLATOON (14 ans) DOLBY STEREO
7:15 - 9:30
MES DEUX HOMMES (G)
7:15 - 9:15

MONTRÉAL
1584, Mt-Royal & Papineau 521-7870
SID ET NANCY (14 ans)
1:25 - 5:20 - 9:15
2ème film: COMMANDO SPECIAL
3:35 - 7:30
BACH ET BOTTINE (G)
2:30 - 4:00 - 5:30
2ème film: GUERRE DES TUQUES
12:50 - 4:20 - 7:50

PARADIS
8215, Hochelaga 354-3110
MAÎTRE DE GUERRE (G) DOLBY STEREO
7:00 - 9:20
TOP GUN (G) 9:00
2ème film: FERRIS BUELLER 7:00
ALIENS 2 LE RETOUR (14 ans) 8:50
2ème film: LA MOUCHE 7:00

MISSION
VERSION FRANÇAISE

PLATOON

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN

Chambre avec Vue

MES DEUX HOMMES

ROSA LUXEMBURG

LE MAÎTRE DE GUERRE

ANGEL HEART

BLACK WIDOW

HOOSIERS

WITCHBOARD

HEAT

Quatrième saison de I Musici

CLAUDE GINGRAS

L'orchestre de chambre I Musici de Montréal vient d'annoncer la programmation de sa prochaine saison, qui sera sa quatrième. Elle comprendra de nouveau six concerts, à la différence que seuls le premier et dernier auront lieu à la salle Claude-Champagne; tous les autres seront donnés au Pollock Hall de McGill, donc au centre-ville. Par ailleurs, le très populaire concert de Noël sera donné deux soirs consécutifs et comprendra un petit opéra.

Yuli Turovsky, fondateur et chef des Musici, a présenté lui-même la programmation.

Voici les dates, les noms des solistes et un aperçu des programmes.

29 octobre (Cl.-Champagne): Bella Davidovitch, pianiste, et Dmitri Sitkovetsky, violoniste (son fils), dans un programme Haydn, notamment le Concerto en fa majeur pour piano et violon.

6 décembre (Pollack): James Thompson et Theodore Baskin, premiers-pupitres de l'OSM, dans le Concerto pour trompette et hautbois de Johann Wilhelm Hertel, contemporain de Mozart; Genevieve Soly dans les Sonates pour orgue et orchestre de Mozart; et une oeuvre de Bruce Mather, *Musique pour Rouen*.

28 et 29 décembre (Pollack — concert de Noël): Marie-Danielle Parent, soprano, et Claude Corbeil, basse, dans *La Serva Padrona*, petit opéra de Pergolesi (probablement avec décors et costumes, indique-t-on); le lauréat du concours annuel des Musici pour les moins de 16 ans; et la traditionnelle *Symphonie des jouets*.

19 février (Pollack): programme Tartini-Boccherini-Haydn avec Turovsky comme chef et soliste au violoncelle; également, création d'une oeuvre commandée à Brian Cherney par la CBC.

10 avril (Pollack): programme de sérénades: *Serenata notturna*, de Mozart, *Italianische Serenade*, de Hugo Wolf, *Sérénade op. 6* de Josef Suk et *Sérénade op. 20* de Elgar.

8 mai (Cl.-Champagne): *Onze Chants populaires hébraïques*, pour soprano, mezzo et ténor, de Shostakovitch (solistes non encore choisis); *Ouverture sur des thèmes juifs*, pour clarinette, quatuor à cordes et piano, de Prokofiev; et *Symphonie no 40* de Mozart.

La Presse, DIDIER FARRÉ et ACTION FILM
invitent 500 personnes à la première du film



le jeudi 2 avril à 20 h
au cinéma Le Parisien, 480 Sainte-Catherine ouest

Pour participer:

- Remplissez le coupon de participation publié dans La Presse jusqu'au 20 mars 1987 et postez-le à l'adresse indiquée.
- Les 250 gagnants recevront chacun 2 billets par la poste.
- Le texte des règlements est disponible à Action Film.
- La valeur totale des prix offerts est de 2 500\$.

Concours «Levy et Goliath»
Action Film
467, boul. Saint-Joseph est
Montréal (Québec)
H2J 1J8

NOM: _____ APP: _____
ADRESSE: _____
VILLE: _____
CODE POSTAL: _____ TÉL: _____ ÂGE: _____

Je suis abonné(e) à La Presse J'achète La Presse en kiosque

Offrez-vous une vraie sortie METTEZ-VOUS-EN PLEIN LA VUE...

Les Enfants du silence
Version française
Le PARISIEN 480 STE CATHERINE O 866-3056 Dim 7:00-9:15 Sem 12:15-2:30-4:45-7:00-9:15
Version anglaise
PLACE DU PARC 3375 Ave du PARC 844-9470 Dim 12:30 2:40-5:00-7:15-9:30 Sem 7:15-9:35

SHELLEY LONG OUTRAGEOUS FORTUNE BETTE MIDLER
LOEWS 964 STE CATHERINE O 861-7427 1:00-3:00-5:00-7:05-9:10
FAIRVIEW CENTRE FAIRVIEW Pointe Claire 697-8095 Dim 1:00-3:00-5:00-7:05-9:10 Sem 7:05-9:10

A Nightmare on Elm Street 3: DREAM WARRIORS
PALACE 698 STE CATHERINE O 866-6991
GREENFIELD PARK 519 BOUL. TASCHEURAU 671-6129

DORVAL LAVAL VERSAILLES
PALACE 4 12:30-2:30-4:30-6:30-8:30 PALACE 5 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30
LAVAL 1-GREENFIELD 1-DORVAL 1-VERSAILLES 2 Dim 1:00-3:00-5:05-7:10-9:15 Sem 7:10-9:15

Mannequin
LOEWS 964 STE CATHERINE O 861-7427 1:15-3:15-5:20-7:30-9:30
FAIRVIEW 1-LAVAL 2 Sam Dim 1:15-3:15-5:20-7:30-9:30 Sem 7:30-9:30

MEL GIBSON DANNY GLOVER LETHAL WEAPON
LOEWS 964 STE CATHERINE O 861-7427 12:30-2:40-4:50-7:05-9:20
LAVAL 1-KENT 1-DORVAL 1 Dim 12:30-2:40-4:50-7:05-9:20 Sem 7:05-9:20

L'ENFANT SACRÉ DU TIBET V.F. de "THE GOLDEN CHILD"
Le PARISIEN 480 STE CATHERINE O 866-3056
GREENFIELD PARK 519 BOUL. TASCHEURAU 671-6129
LAVAL CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES PLACE VERSAILLES 353-7880
PARISIEN 1 12:40-2:30-4:20-6:10-8:00-9:50
VERSAILLES 1-LAVAL 5-GREENFIELD 1 Sam Dim 12:40-2:30-4:20-6:10-8:00-9:50 Sem 6:10-8:00-9:50

THE GOLDEN CHILD LOEWS 964 STE CATHERINE O 861-7427 12:35-2:45-4:55-7:00-9:05

STAR TREK IV: THE VOYAGE HOME
PALACE 698 STE CATHERINE O 866-6991 PALACE 1 12:10-2:30-4:50-7:10-9:30

CROCODILE DUNDEE
VERSAILLES PLACE VERSAILLES 353-7880
Dim 1:25-3:25-5:25-7:30-9:35 Sem 7:03-9:35
Version anglaise au PALACE

Le NOM de la ROSE ÉLYSÉE 35 MILTON 842-5053 14 ans Dim 1:45-4:20-7:00-9:20 Sem 7:00-9:20

SOME KIND OF WONDERFUL
IMPERIAL 1430 BALEYUR 288-7802
DORVAL 260 Ave. DORVAL 637-8586
KENT 5900 SHELBORNE O 489-5013
VERSAILLES PLACE VERSAILLES 353-7880
IMPERIAL 1:20-3:20-5:20-7:20-9:20
VERSAILLES 6-DORVAL 2-KENT 2 Dim 1:20-3:20-5:20-7:20-9:20 Sem 7:20-9:20

FROM THE HIP Judd Nelson Elizabeth Perkins
PALACE 698 STE CATHERINE O 866-6991 12:45-2:55-5:05-7:15-9:25

LE LENDEMAIN DU CRIME VERSION FRANÇAISE DE THE MORNING AFTER Réalisé par SIDNEY LUMET
Le PARISIEN 480 STE CATHERINE O 866-3056
GREENFIELD PARK 519 BOUL. TASCHEURAU 671-6129
VERSAILLES PLACE VERSAILLES 353-7880
PARISIEN 4 1:10-3:15-5:20-7:25-9:30
VERSAILLES 4-GREENFIELD 3 Dim 1:10-3:15-5:20-7:25-9:30 Sem 7:25-9:30

LE BATEAU-PHARE Version anglaise au Place du Parc
Le PARISIEN 480 STE CATHERINE O 866-3056
PARISIEN 3 12:50-3:00-5:10-7:20-9:30

TIN MEN KEVIN SPACEY PATRICK DEMPSEY
DREYFUSS DEVITO HERSHEY
Le CINÉMA 4800 GRIFFIN WESTMOUNT 831-2427
PLACE DU PARC 3375 Ave du PARC 844-9470
DU PARC 1-LE CINÉMA Dim 12:35-2:50-5:05-7:25-9:35 Sem 7:25-9:35

THE BEDROOM WINDOW
LOEWS 964 STE CATHERINE O 861-7427
LOEWS 3 12:35-2:45-4:55-7:05-9:15

Manon des sources JEAN de FLORETTE 2
Le PARISIEN 480 STE CATHERINE O 866-3056
LAVAL CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES PLACE VERSAILLES 353-7880
PARISIEN 1 12:05-2:20-4:40-7:00-9:20
LAVAL 5-VERSAILLES 5 Dim 12:05-2:20-4:40-7:00-9:20 Sem 7:00-9:20

MISSION YORK 12:20-2:40-5:00-7:20-9:40
DORVAL 3 Sam Dim 12:20-2:40-5:00-7:20-9:40 Sem 7:20-9:40

OVER THE TOP STALLONE
PALACE 698 STE CATHERINE O 866-6991
PALACE 2 12:15-2:10 4:05-6:00-7:50-9:45

Le Festival de jazz ouvert aux « espoirs »

JEAN BRAUNOYER

Les organisateurs du Festival de jazz de Montréal qui ne laissent passer aucune occasion de convoquer une conférence de presse, nous faisaient savoir hier, que la popularité du concours de jazz grandit d'année en année. Ce concours commandité maintenant par le groupe Alcan est devenu le plus important au Canada.

C'est au Pavillon de l'Atlantique, dans l'édifice Alcan, qu'on mobilisait les médias afin de recruter les meilleurs espoirs du jazz canadien. L'invitation est lancée et des auditions auront lieu à Vancouver, Edmonton, Toronto, Montréal et Halifax.

Alcan a ajouté cette année, une bourse de \$5 000 en plus de l'enregistrement habituel de Radio-Canada et un engagement au prestigieux festival de jazz de Paris sans oublier la première partie du spectacle de clôture qui aura lieu le 5 juillet.

Les lauréats des années précédentes ont bénéficié du tremplin que leur accordait le Festival de jazz de Montréal. On connaît aujourd'hui le rayonnement de Lorraine Desmarais autant chez nous qu'à l'étranger. Michel Donato, lauréat de 1982 est l'un des artistes les plus actifs sur la scène montréalaise et les membres du groupe Quartz qui ont fait cavalier seul sont associés aux meilleurs groupes de jazz de la métropole. François Bourassa termine ses études à Boston et qui sait ce que réserve l'avenir au prochain gagnant?

Les Fous de Bassan

Mankiewicz poursuit Justine Héroux

Un cinéaste anciennement de l'Office national du film a intenté une action en dommages de \$260 000 à la firme Ciné Vidéo et à la productrice du film *Les Fous de Bassan*, Justine Héroux.

Francis Mankiewicz soutient que l'auteur du roman, Anne Hébert, avait imposé comme condition « sine qua non », pour accepter de céder ses droits d'auteur, que ce soit lui qui écrive le scénario. Mankiewicz affirme qu'il a quitté l'ONF pour Ciné Vidéo afin d'accomplir le travail mais que, par la suite, il a été congédié par Justine Héroux.

Avant son congédiement, il aurait visité 83 sites aux fins de prises de vues et aurait procédé à l'ébauche d'un scénario. Par la suite, Mme Héroux lui aurait présenté un scénario en anglais pour qu'il en fasse la traduction en français.

Le film *Les Fous de Bassan* a été réalisé par Yves Simoneau et le scénario est de Marcel Beaulieu.

L'audition de la requête en dommages devrait être entendue prochainement en Cour supérieure.

Dès demain !

Après "LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE"

KEN RUSSELL
signe

18 ANS

GOthic

LE CHEF-D'OEUVRE DE L'HORREUR!

SÉLECTION OFFICIELLE AVORIAZ 87

distribution FILMS RENÉ MALO

BERRI, TOUS LES JOURS: 1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15

BERRI (AUSI EN VERSION ORIGINALE ANGLAISE AU 2001 UNIVERSITÉ)

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Dès demain !

Victimes du KGB, de la CIA... traqués par des assassins... ils vivent un **SUSPENSE INFERNAL!**

DOUBLE IMPASSE

UN FILM DE ROBIN SPRY

MARGOT KIDDER
MICHAEL SARRAZIN

distribution FILMS RENÉ MALO

COMPLEXE DES JARDINS, TOUS LES JOURS: 12:45 - 3:00 - 5:10 - 7:20 - 9:30

COMPLEXE DES JARDINS (AUSI EN VERSION ORIGINALE ANGLAISE AU CINÉMA BONAVENTURE)

BASILLARD 1 288-3141

ROCK DEMERS présente **CONTE POUR TOUS N°4**

Quand Pierrot s'en va-t-en guerre, les autres s'en vont-en l'air!

Dès demain !

LE JEUNE MAGICIEN

Un film écrit et réalisé par **WILDEMAR DZIKI**
Produit par ROCK DEMERS et l'unité de production Tor pour Zespey Films sous la supervision de KRZYSZTOF ZANUSKI

Avec: **MUSTY JEWBAR, EDWARD GIBSON, NATASHA MARASZEK**
Producteurs délégués: ANN BURKE, MICHAEL SZCZEPANIC, JACEK SZELCOWSKI • Directeur de la photographie: WIT DABAL
Directrice artistique: VIOLETTE DANEAU • Effets spéciaux: LOUIS CRAIG, MARK MOLIN • Musique: KRZYSZTOF DESKO
Montage: ANDRÉ CORRIEUX • Conception sonore: CLAUDE LANGLOIS • Adaptation française de la chanson GUY TRÉPANIÉ et MARC DESJARDINS • Interprète: BETTY ELJARAT • Disque: LES ÉDITIONS LA FÊTE • Roman: QUÉBEC-AMÉRIQUE
Coproduit par 1987-1988 PRODUCTION TOR pour Zespey Films et LES PRODUCTIONS LA FÊTE en la production de Théâtre Canada, le Centre National du Cinéma et l'ONF
Distributeur: Canadian-Profitique Distribution au Canada: CINÉMA PULSION INC.

en collaboration avec **CKAC 97.3** **La Presse** **Radio-Canada Télévision**

BERRI **CARREFOUR LAVAL** **JEAN-TALON** **PARADIS**
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115 2200-401-011 LA MONTAGNE 488-2888 2 RUES À L'EST DE PILE 725-2000 8215 RUE NOTRE-DAME 304-2110
BROSSARD **CHATEAUGUAY** **ST-YACINTHE** **ST-JEROME**
MAIL CHATELAIN 485-3000 117 ST-JEAN BAPTISTE 688-0141 LE PARI 733-8407
AUSI: RUSSELL, JOLLETTE & JOLLETTE, BOITE À FILMS À ST-JEAN.

Le Reine Elizabeth arthur
THÉÂTRE - VARIÉTÉS - GOURMANDISES

PRÉSENTE

UNE COMÉDIE MUSICALE SUR LE MOULIN ROUGE

FRENCH CANCAN

Du mercredi au dimanche à 20 h 30
Vendredi: en français

Entrée: 12 \$ Vendredi et samedi: 15 \$
FORFAITS DÎNER / SPECTACLE À PARTIR DE 30,75 \$

Les prix sont sujets à changement sans préavis

MERCREDI, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI, APRES LE SPECTACLE: DANSE AVEC ORCHESTRE

RÉSERVATIONS: 861-3511
POSTE 2237 OU 2227, 2228, 2230

LES PRODUCTIONS DE CAFE-CONCERT INC.

JEAN LAPOINTE

Jean Lapointe ou le one-man-music-hall

CE SOIR À LA P.D.A.

C'est irrésistible. C'est drôle au niveau des idées et des textes. C'est éblouissant au niveau de la performance comique.

Y. TASCHEREAU LE MATIN
Merveilleux Lapointe. Un des meilleurs spectacles solo de sa carrière. Un bon spectacle, rempli de subtilité et de jeux de mots.

S. GAUTHIER DE MONTRÉAL
Son meilleur spectacle. Lapointe se surpasse... Ce spectacle deviendra à coup sûr un classique.

D. DAIGNEAULT/Q.B.
Du grand com grand art.
FRANCINE GRIMALDI
Du grand Jean Lapointe. Le rythme du spectacle est époustouflant. Ce one-man show est son classique, celui qu'il pourra couler un jour dans le bronze.

J. BRAUNOYER/LA PRESSE
Un show tout à fait réussi. Un de ses grands spectacles. À voir absolument.

S. LÉVESQUE/CKAC
Alles voir l'excellent spectacle de Jean Lapointe. C'est de la fantasia pure. 99

J.P. BÉLANOUC/J.M.S.

5 REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES AU Théâtre St-Denis DU 22 AU 26 AVRIL

En vente maintenant aux guichets du Théâtre St-Denis et à tous les comptoirs Ticketron

A l'affiche jusqu'au 5 avril à la P.D.A. et au Théâtre St-Denis les 16-17-18 avril

Salle Wilfrid-Pelletier

SMCQ 20 ans de CRÉATIVITÉ
Société de musique contemporaine du Québec

CARTER
Night Fantasies

DU COL
Horizons vertigineux

FUKUSHI
Ground 1

LEFEBVRE
Lorraine

LOUISE BESSETTE, piano — PIERRE BÉLUSE, percussion
JEAN LETARTE, cor

CE SOIR — 20 heures

Salle Pollack

Billets: 8\$ Étudiants/Âge d'or: 4\$ 555, rue Sherbrooke Ouest, Montréal Réservations: 526-5117

DUCEPPE

DES SOURIS ET DES HOMMES
DE JOHN STEINBECK

MISE EN SCÈNE FRANÇOIS BARBEAU

DU 18 FÉVRIER AU 28 MARS

AVEC **MICHEL DUMONT**
HUBERT LOISELLE

BENOIT GIRARD
GUY PROVOST
JEAN DESCHÈNES
GILLES MICHAUD
JOHANNE FONTAINE
MICHEL DAIGLE
J.A. ROBERT PAQUETTE
PIERRE BOILEAU

TRADUCTION
MICHEL DUMONT
MARC GREGOIRE

Théâtre Port-Royal
Place des Arts

Reservations téléphoniques: 514 842 2112. Frais de service. Radevance de 1 \$ sur tout billet de plus de 7 \$.

SUPPLÉMENTAIRE
le dimanche 22 mars à 14 h 30

EN COLLABORATION AVEC **La Presse** **CJMS 128**

LES DISQUE ET RUBAN A&A PRESENTANT AVEC POLYGRAM

LE SON CLASSIQUE DES DISQUES COMPACTS

KATHLEEN BATTLE / JAMES LEVINE
Salzburg Recital - disque compact (19,97 sans bon) avec ce bon **16,97**

MOZART: Requiem
Robert Shaw - disque compact (19,97 sans bon) avec ce bon **16,97**

BARCAROLLE: Herbert von Karajan - disque compact **18,97**

1812 OVERTURE: Daniel Barenboim - disque compact **18,97**

TRAUERI: Daniel Barenboim - disque compact **18,97**

ORCHESTRAL FIREWORKS - Varié - disque compact **18,97**

BEST OF BAROQUE Trevor Pinnock - disque compact **18,97**

PROKOFIEV: Peter And The Wolf - disque compact **17,97**

SÉRIES FESTIVO EN SOLDE... CASSETTE SEULEMENT 3,99 chaque / 3 pour **10⁰⁰**

les disques & rubans A&A 1621 RUE ST. CATHERINE O.
Les meilleurs magasins de disques au Québec La vente termine 21 mars 1987.

Campagne de souscription pour La Licorne

■ La compagnie théâtrale La Manufacture, qui gère le restaurant-théâtre La Licorne, rue Saint-Laurent, a lancé hier une campagne de levée de fonds pour recueillir \$75 500 de l'entreprise privée.

Si la cueillette est bonne, cela devrait lui permettre, compte tenu de l'aide accordée par le secteur public, de concrétiser son projet d'agrandissement évalué à \$245 000. La Licorne, qui s'est imposé depuis quelques années comme l'un des meilleurs centres de créations théâtrales de la région métropolitaine, ne pouvait plus continuer à opérer décemment dans les locaux actuels.

Des travaux seront donc entrepris au printemps 88 pour doter

La Licorne d'un cadre digne de la qualité de ses productions. Plusieurs personnalités du milieu des affaires ont démontré, en s'associant à cette campagne de levée de fonds, qu'elles avaient adéquatement jaugé l'importance de La Licorne dans la vie culturelle montréalaise.

D'autre part Louise Dussault, René-Daniel Dubois, Marie Laberge, Andrée Lachapelle, Marco Micone, Jean-Louis Millette et Aubert Pallascio ont accepté d'agir comme porte-paroles de La Licorne et de sensibiliser le plus nombre, par le truchement des médias, au bien fondé de cette opération.

Lady Di rencontre Boy George

Associated Press

LONDRES

■ La princesse Diana a été présentée à sa demande au chanteur Boy George lors d'un gala qui s'est déroulé avant-hier soir dans une boîte de nuit londonienne.

Lady Di, fan de pop, participe aux oeuvres en faveur des jeunes drogués. En juillet, Boy George a

accepté de subir une cure de désintoxication après avoir été condamné à 25 livres d'amende (\$50) pour détention de drogue.

Le prince Charles n'assista pas au spectacle. Outre qu'il préfère la musique classique, il présidait un dîner au Royal Thames Yacht Club, qui vient de le nommer son amiral.

WHOOPI GOLDBERG BURGLAR



DÈS DEMAIN!

PALACE
698 STE. CATHERINE O. 866-6991

DORVAL
260 Ave. DORVAL 631-8586

LAVAL
CENTRE LAVAL 688-7776

GREENFIELD PARK
519 BOUL. TASCHEREAU 671-6129



LES
RÉCITAUX

Merrill Lynch

30 mars - 20 h

Rudolf
Serkin
pianiste

BEETHOVEN Sonate no 30 en mi majeur, opus 109
Sonate no 31 en la bémol majeur, opus 110
Sonate no 32 en do mineur, opus 111



billets : 27 \$, 19 \$, 14 \$, 11 \$
Merrill Lynch

Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts

LE FESTIVAL

DES VÊTEMENTS POUR HOMMES
À LA BAIE... DES IDÉES
ET DES BONS PRIX QUI FERONT
DE VOUS UN HOMME ÉLÉGANT
POUR LE PRINTEMPS



2 POUR 1

Obtenez 2 vestons sport 'Bay Club' pour le prix d'un! Nos vestons 'Bay Club' sont coupés dans des tissus pure laine, laine/polyester/lin, laine/polyester/soie ou pure soie, et confectionnés au Canada par un manufacturier renommé. Modèles à devant droit, de coupe classique ou d'influence européenne, plus quelques-uns à devant croisé. Beige, blanc cassé, tons de bleus, gris et bruns. 38 à 46 pour la plupart des statures. Ord. 165\$ ch. **2 POUR 165\$**
Vestons pour hommes, rayon 302



90\$ DE RABAIS

Complets mode 'Bay Club' confectionnés au Canada. En pure laine dans un choix de rayés, effets verticaux et carreaux discrets. Modèles à devant droit, quelques-uns à devant croisé, avec pantalons à plis. Tons de bleus, gris, marine. 38 à 46 pour la plupart des statures. Ord. 265\$ **175\$ CH.**
Complets pour hommes, rayon 301



45\$ DE RABAIS

Complets de printemps-été confectionnés au Canada. En pure laine ou mélanges polyester/laine dans un choix de rayures mode, motifs discrets ou tissages fantaisie. Modèles à devant droit classique ou devant croisé, avec pantalons à plis. Tons de bleus et gris. 38 à 46 pour la plupart des statures. Ord. 195\$ **149,99 CH.**
Complets pour hommes, rayon 301



50% DE RABAIS

Pantalons 'Giorgio de Medici' en flanelle de laine. Ces pantalons exclusifs à la Baie sont une excellente valeur, car ils sont parfaits en toute occasion. Modèles à plis en pure laine; modèles à pli double dans tous les magasins, à pli triple dans certains magasins. Fusain, gris, noir, brun, taupe, beige, marine. Tailles 30 à 40. Ord. 60\$ **29,99 CH.**
Pantalons pour hommes, rayon 314

En vigueur jusqu'au 28 mars

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie

la  Baie